



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

IUT

Question écrite n° 1719

Texte de la question

M Bernard Charles demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'il entend développer la création d'instituts universitaires de technologie et favoriser leur implantation dans des villes moyennes. Ces instituts plus adaptés à la qualification demandée par les entreprises ont des taux de placement, à la fin des études, très élevés et ils peuvent être implantés, sans nuire à la qualité de l'enseignement, dans des villes moyennes non sièges de faculté, ce qui est un atout important pour leur développement économique.

Texte de la réponse

Reponse. - Les villes non universitaires n'ont pas été tenues à l'écart du développement des structures d'IUT puisqu'au cours de ces dernières années, plusieurs d'entre elles ont pu bénéficier de la création de départements relevant de cette catégorie d'établissements : Lens, Brive, Evreux, Périgueux, Châtellerauld, Tarbes. Au titre de la rentrée universitaire de 1988-1989, cette liste indicative doit être complétée par l'ajout des opérations réalisées notamment au profit des communes d'Alençon, Cherbourg et Laval. Les ouvertures de nouveaux départements d'IUT appelées à intervenir au cours des prochaines années se feront en fonction des priorités affichées dans les contrats conclus entre l'Etat et les régions qui seront elles-mêmes arrêtées dans le cadre d'un schéma prévisionnel de développement des IUT en cours d'élaboration. En tout état de cause, il convient de noter que l'implantation de nouveaux IUT doit être étroitement coordonnée avec l'ouverture des sections de techniciens supérieurs dans les lycées qui sont largement dispersés dans le réseau des villes moyennes. Les recteurs en sont chargés dans le cadre de la préparation des schémas de développement concertés des formations post-baccalauréat qu'ils doivent mettre en place. Il faut de toute manière veiller à ce que l'implantation des IUT n'entraîne pas une désaffectation de la part des enseignants qui seraient par trop éloignés de leur université de rattachement.

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1719

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2347